



Bail commercial et copropriété

Par **Mariemarie0000**, le 12/11/2014 à 15:52

Bonjour,

Je suis dentiste, locataire de mon cabinet (bail de locaux à usage professionnel de 9 ans). Actuellement, la porte d'entrée de l'immeuble est fermée de 20h à 8h du lundi au vendredi ; et le week-end du samedi à midi et demie au lundi matin 8h. Il y a un interphone.

Je souhaite travailler le samedi après-midi et j'ai donc besoin que mes patients puissent accéder à mon cabinet facilement. Or l'interphone est à l'autre bout du local par rapport à mon fauteuil de travail et je n'ai pas mon assistante le samedi pour aller ouvrir à l'interphone. Je souhaite demander à la copropriété de l'immeuble l'ouverture de la porte le samedi après-midi.

J'en ai parlé à plusieurs propriétaires qui m'ont dit que plusieurs personnes dans l'immeuble refuseront catégoriquement.

Puis-je faire valoir mes droits de locataire au près de l'assemblée générale des copropriétaires, dont le "droit à l'occupation paisible" et dénoncer un "trouble de fait" : une action commise par une tierce personne qui **me prive de la jouissance de mon bail** ?

Si oui, à qui dois-je m'adresser ?

Merci

Par **Legalacte**, le 12/11/2014 à 16:40

Bonjour,

Pourquoi ne changez vous pas la place de l'interphone, pour le rapprocher de votre fauteuil, ainsi cela peut être fait immédiatement et vous n'aurez pas à demander cette modification à l'AG des copropriétaires, avec le risque qu'ils refusent.